

# *Décentralisation Fiscale Et Mobilisation Des Recettes Locales En Contexte Post-Crise : Analyse Empirique Du Centre d'Impôts Synthétique Du Sankuru (2020-2024) En RDC*

KASONGO NDJOMBO Pierre<sup>1</sup>, OYANGANDJI DIMANDJA Berthold<sup>2</sup> et MENGI KAPITA Grégoire<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Faculté des Sciences Politiques et Administratives, Université de Lodja, BP 155/Lodja, RDC

<sup>2</sup> Faculté des Sciences Politiques et Administratives, Université Pédagogique Nationale BP 8815 Kinshasa 1, RDC

Correspondance : [edwrdsisam@gmail.com](mailto:edwrdsisam@gmail.com)



**Résumé :** Cette étude analyse la performance de la mobilisation fiscale du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru/Lodja en République Démocratique du Congo sur la période 2020–2024. L'objectif est d'évaluer l'évolution des recettes fiscales, le taux de réalisation budgétaire et la dynamique de croissance, tout en identifiant les contraintes institutionnelles affectant la mobilisation des ressources publiques. L'approche méthodologique combine une analyse quantitative des données budgétaires et une interprétation qualitative du contexte institutionnel. Les résultats révèlent trois phases : contraction (2020–2021), reprise progressive culminant en 2022–2023 (827,40 % de taux de réalisation) et ralentissement marqué en 2023–2024 (33,17 %). Cette instabilité reflète des contraintes structurelles liées à l'étranglement de l'assiette fiscale, à la prédominance de l'économie informelle et aux capacités administratives limitées. L'étude conclut à la nécessité de réformes structurelles pour assurer une mobilisation fiscale durable.

**Mots-clés :** Mobilisation fiscale, performance budgétaire, croissance des recettes, administration fiscale locale, RDC.

## **Introduction**

La décentralisation fiscale constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de réforme de la gouvernance publique dans les pays en développement. Elle repose sur le principe selon lequel le transfert de compétences et de ressources financières aux entités territoriales permettrait d'améliorer l'efficacité de l'action publique, la redevabilité des autorités locales et la qualité des services rendus aux populations (Oates, 1972 ; Smoke, 2001). Dans cette perspective, la mobilisation des recettes fiscales locales devient un pilier fondamental de l'autonomie financière et du développement territorial durable.

Le cadre théorique du fédéralisme fiscal soutient que la proximité entre les autorités publiques et les citoyens favorise une meilleure allocation des ressources, une adaptation plus fine des politiques publiques aux besoins locaux et une responsabilisation accrue des gestionnaires publics (Oates, 1999). Toutefois, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la décentralisation fiscale se heurte à des contraintes structurelles majeures, notamment la faiblesse des capacités administratives, l'ampleur du secteur informel, la corruption et le faible civisme fiscal (Fjeldstad & Heggstad, 2012 ; Bird & Zolt, 2008).

En République Démocratique du Congo (RDC), la Constitution du 18 février 2006 a institué un régime de décentralisation fondé sur l'autonomie administrative et financière des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD). L'article 175 prévoit notamment la rétrocession de 40 % des recettes à caractère national aux provinces, dans le but de renforcer leur capacité d'action locale. Cependant, malgré ce cadre normatif ambitieux, la mobilisation effective des recettes fiscales locales demeure largement insuffisante, limitant la portée réelle de la décentralisation (Banque mondiale, 2022).

La faiblesse de la pression fiscale en RDC parmi les plus basses d'Afrique s'explique par plusieurs facteurs interdépendants : prédominance de l'économie informelle, insuffisance des outils de contrôle fiscal, complexité du système d'imposition et faible confiance des contribuables envers les institutions publiques (IMF, 2021 ; Moore, 2014). Cette situation affecte particulièrement les provinces enclavées et à faible base économique, où la capacité administrative demeure limitée et où les administrations fiscales locales disposent de ressources humaines et logistiques insuffisantes.

La province du Sankuru illustre de manière significative ces défis structurels. En tant que province à faible densité économique et marquée par un tissu productif dominé par des activités informelles, elle dépend largement de la performance de ses structures locales de mobilisation fiscale. Dans ce contexte, le Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru (CIS) joue un rôle central dans la collecte des impôts relevant de sa compétence.

Entre 2020 et 2024, période marquée par les effets économiques post-COVID-19 et les tensions budgétaires nationales, un écart significatif a été observé entre les prévisions budgétaires et les recettes effectivement mobilisées dans la province. Cette situation soulève une interrogation fondamentale sur la relation entre gouvernance fiscale locale, capacités institutionnelles et performance de mobilisation des recettes.

La littérature récente met en évidence que la performance fiscale locale dépend non seulement du cadre légal, mais également de la qualité des institutions, de la transparence budgétaire, de la digitalisation des procédures et du niveau de confiance entre l'administration et les contribuables (Besley & Persson, 2013 ; Fjeldstad, 2016). Ainsi, la gouvernance fiscale apparaît comme une variable déterminante dans l'amélioration de la mobilisation des ressources internes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude. Elle vise à analyser la relation entre gouvernance fiscale, capacités institutionnelles et performance de mobilisation des recettes au sein du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru sur la période 2020-2024. Plus précisément, elle cherche à répondre à la question suivante : dans quelle mesure les contraintes institutionnelles et structurelles influencent-elles la performance fiscale locale en contexte de décentralisation ?

En mobilisant une approche mixte combinant analyse quantitative des données de recettes et investigation qualitative auprès des acteurs institutionnels, cette recherche entend contribuer au débat académique sur la décentralisation fiscale en Afrique centrale. Elle apporte également des données empiriques originales issues d'un contexte provincial rarement documenté dans la littérature internationale.

En définitive, l'étude ambitionne de dépasser l'approche descriptive pour proposer une analyse explicative des mécanismes qui conditionnent la performance fiscale locale, et d'identifier des pistes d'amélioration susceptibles de renforcer l'autonomie financière et la gouvernance territoriale dans les contextes fragiles.

## **1. Milieu d'étude**

L'étude a été réalisée dans la province du Sankuru, située au centre de la République Démocratique du Congo (RDC). Issue du démembrement territorial de 2015, cette province se caractérise par une faible densité démographique, un enclavement géographique marqué et une infrastructure administrative et économique encore en phase de consolidation institutionnelle.

Le Sankuru présente une économie essentiellement rurale, dominée par l'agriculture de subsistance, le petit commerce et des activités informelles. L'absence d'un tissu industriel structuré et la faiblesse du secteur formel réduisent significativement l'assiette fiscale provinciale. Cette situation reflète une tendance plus large observée dans plusieurs provinces à faible potentiel économique en Afrique subsaharienne, où la prédominance du secteur informel constitue un obstacle majeur à la mobilisation des recettes publiques (Bird & Zolt, 2008 ; IMF, 2021).

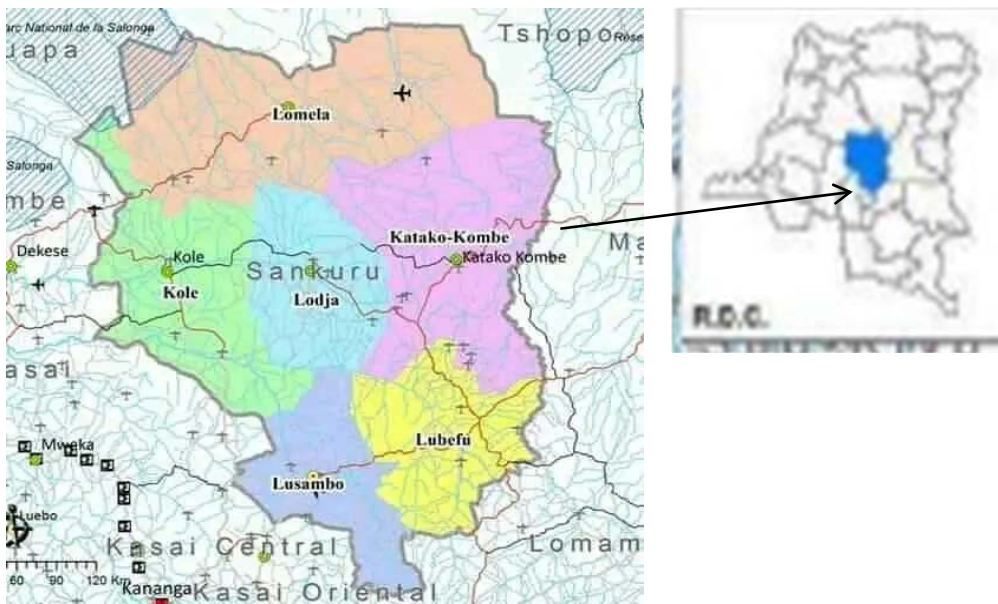


Figure 1 : Localisation de la province de Sankuru en République Démocratique du Congo

Sur le plan institutionnel, la mobilisation des recettes relevant du régime synthétique est assurée par le Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru (CIS), structure déconcentrée chargée notamment de la gestion et de la collecte des impôts auprès des petites et moyennes entreprises relevant du régime forfaitaire ou synthétique. Le CIS constitue ainsi un maillon stratégique du système fiscal provincial, en raison de la forte proportion d'opérateurs économiques évoluant dans le secteur semi-formel.

La période d'étude (2020–2024) correspond à une phase marquée par les effets socio-économiques postérieurs à la pandémie de COVID-19, qui a affecté les capacités contributives des agents économiques, ainsi que par un contexte de réformes administratives visant à renforcer la gouvernance publique et la mobilisation des ressources internes (Banque mondiale, 2022). L'analyse de cette période permet d'évaluer la résilience institutionnelle et la performance fiscale du CIS dans un environnement contraint.

## 2. Méthodologie

### 2.1. Approche de recherche

Cette étude adopte une approche méthodologique mixte, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Ce choix repose sur la nécessité d'analyser à la fois la performance chiffrée de la mobilisation des recettes et les déterminants institutionnels et organisationnels qui l'influencent (Creswell & Plano Clark, 2018).

### 2.2. Collecte des données

#### 2.2.1 Données quantitatives

Les données quantitatives proviennent des rapports administratifs annuels du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru couvrant la période 2020–2024. Elles incluent :

- Les prévisions budgétaires annuelles ;
- Les montants effectivement mobilisés ;
- Les taux de réalisation ;
- L'évolution annuelle des recettes.

Ces données ont permis de calculer des indicateurs de performance fiscale, notamment le taux de réalisation budgétaire et le taux de croissance annuel des recettes.

### 2.2.2 Données qualitatives

Les données qualitatives ont été collectées à travers :

- Des entretiens semi-directifs réalisés auprès des agents du CIS ;
- Des échanges avec certains responsables administratifs provinciaux ;
- L’analyse documentaire des textes légaux et réglementaires encadrant la fiscalité locale en RDC.

Cette approche permet d’examiner les capacités institutionnelles, les contraintes organisationnelles et les pratiques de gouvernance influençant la mobilisation fiscale.

### 2.3. Analyse des données

Les données quantitatives ont été traitées à l’aide d’analyses statistiques descriptives (tendances, variations, taux de croissance). Une analyse comparative interannuelle a été réalisée afin d’identifier les fluctuations de performance sur la période étudiée.

Les données qualitatives ont fait l’objet d’une analyse thématique, consistant à identifier les facteurs institutionnels récurrents influençant la performance fiscale (capacité administrative, logistique, digitalisation, contrôle fiscal, civisme fiscal), conformément aux approches utilisées dans les études sur la gouvernance fiscale en Afrique (Fjeldstad, 2016 ; Moore, 2014).

### 2.4. Limites de l’étude

L’étude se limite au cas d’une seule province, ce qui peut restreindre la généralisation des résultats à l’ensemble du territoire national. Toutefois, l’analyse approfondie d’un cas provincial permet de produire des données empiriques contextualisées, particulièrement rares dans la littérature internationale sur la décentralisation fiscale en Afrique centrale.

## 3. RÉSULTATS

### 3.1. Évolution annuelle des recettes fiscales (2020–2024)

L’analyse des données financières du Centre d’Impôts Synthétique du Sankuru/Lodja met en évidence une évolution contrastée des recettes fiscales sur la période 2020–2024.

Tableau 1. Évolution globale des recettes fiscales du CIS Sankuru/Lodja (2020–2024)

Exercice fiscal	Assignations (CDF)	Réalisations (CDF)	Écart (CDF)	Taux de réalisation (%)
2020–2021	3 122 409 623 723	3 655 402 442 779	+532 992 819 056	117,07 %
2021–2022	5 775 292 273 343	6 375 618 091 817	+600 325 518 473	110,39 %
2022–2023	7 254 997 280,39	11 470 689 404 107	+4 215 653	827,40 %
2023–2024	131 497 778 811	196 767 604 294	+65 269 825 483	33,17 %
Total cumulé	8 904 956 894 346	-	-	-

Source : Données issues des rapports annuels du CIS Sankuru/Lodja.

Le tableau présente l’évolution annuelle des recettes fiscales mobilisées par le Centre d’Impôts Synthétique (CIS) Sankuru/Lodja sur la période 2020–2024. Il met en évidence les assignations budgétaires, les réalisations effectives, les écarts enregistrés ainsi

que les taux de réalisation correspondants. L'analyse de ces données permet d'apprécier la performance de la mobilisation fiscale dans la province du Sankuru en République démocratique du Congo.

De manière générale, les résultats montrent une évolution contrastée mais globalement positive des recettes fiscales sur la période étudiée. Dans l'ensemble, les réalisations ont souvent dépassé les assignations budgétaires, ce qui traduit une performance relativement satisfaisante du système de recouvrement fiscal.

Pour l'exercice 2020–2021, les assignations étaient fixées à 3 122 409 623 723 CDF, tandis que les recettes réalisées ont atteint 3 655 402 442 779 CDF, soit un écart positif de 532 992 819 056 CDF. Le taux de réalisation s'élève à 117,07 %, ce qui signifie que les objectifs budgétaires ont été dépassés. Cette performance peut être liée à une mobilisation fiscale plus efficace ou à une sous-estimation des prévisions initiales.

Au cours de l'exercice 2021–2022, la tendance positive se maintient. Les assignations étaient estimées à 5 775 292 273 343 CDF, tandis que les recettes réalisées ont atteint 6 375 618 091 817 CDF, soit un écart positif de 600 325 518 473 CDF et un taux de réalisation de 110,39 %. Cette performance confirme la capacité du CIS Sankuru/Lodja à mobiliser des recettes fiscales supérieures aux objectifs fixés.

Pour l'exercice 2022–2023, les données indiquent une hausse très importante des recettes fiscales, les réalisations atteignant 11 470 689 404 107 CDF pour des assignations estimées à environ 7 254 997 280 CDF. Le taux de réalisation affiché (827,40 %) apparaît particulièrement élevé et pourrait refléter soit une augmentation exceptionnelle des recettes fiscales, soit une incohérence dans les prévisions budgétaires ou dans la présentation des données. Cette situation mérite une analyse plus approfondie afin d'identifier les facteurs expliquant cette variation inhabituelle.

En revanche, l'exercice 2023–2024 présente une évolution différente. Les assignations s'élèvent à 131 497 778 811 CDF, tandis que les réalisations atteignent 196 767 604 294 CDF, générant un écart positif de 65 269 825 483 CDF. Toutefois, le tableau indique un taux de réalisation de 33,17 %, ce qui semble incohérent avec les montants présentés, car les recettes réalisées dépassent les prévisions. Cette anomalie pourrait résulter d'une erreur de calcul ou de transcription dans le tableau.

Au total, les assignations cumulées sur la période étudiée s'élèvent à 8 904 956 894 346 CDF, ce qui témoigne de l'importance des ressources fiscales attendues dans la mobilisation des finances publiques locales.

### 3.2. Structure des recettes par catégorie d'entreprises (Exercice 2021–2022)

Tableau 2. Répartition des recettes fiscales par catégorie (2021–2022)

Catégorie	Prévisions (CDF)	Réalisations (CDF)	Taux de réalisation (%)
Micro-entreprises	1 487 153 766 174	1 526 969 126 890	79,79 %
Petites entreprises	2 369 959 226 457	2 706 325 880 780	114,19 %
PME	1 749 042 387 680	1 820 026 305 407	104,06 %
Entreprises de droit commun	64 290 474 168	190 452 145	296,25 %
Autres recettes fiscales	104 846 418 863	131 834 326 593	125,74 %
<b>Total</b>	<b>5 775 292 273 343</b>	<b>6 375 618 091 817</b>	<b>110,39 %</b>

Source : Rapport annuel CIS Sankuru/Lodja 2021–2022.

Le tableau présente la structure des recettes fiscales collectées par le CIS Sankuru/Lodja selon les différentes catégories d'entreprises au cours de l'exercice 2021–2022. Il met en évidence les prévisions budgétaires, les montants effectivement réalisés ainsi que les taux de réalisation correspondants.

Globalement, les résultats indiquent une performance fiscale positive, puisque le total des recettes réalisées s'élève à 6 375 618 091 817 CDF, contre des prévisions de 5 775 292 273 343 CDF, soit un taux global de réalisation de 110,39 %. Cette situation signifie que les recettes effectivement mobilisées ont dépassé les objectifs fixés dans les prévisions budgétaires, traduisant ainsi une amélioration du recouvrement fiscal.

En ce qui concerne les micro-entreprises, les prévisions étaient estimées à 1 487 153 766 174 CDF, tandis que les réalisations ont atteint 1 526 969 126 890 CDF, correspondant à un taux de réalisation de 79,79 %. Ce niveau relativement faible par rapport aux autres catégories peut s'expliquer par la forte présence du secteur informel et les difficultés de suivi fiscal de ces petites unités économiques.

Les petites entreprises présentent une performance fiscale plus élevée. Les recettes réalisées ont atteint 2 706 325 880 780 CDF contre des prévisions de 2 369 959 226 457 CDF, soit un taux de réalisation de 114,19 %. Ce résultat témoigne d'une contribution significative de cette catégorie d'entreprises à la mobilisation des recettes fiscales.

Pour les PME (petites et moyennes entreprises), les recettes réalisées s'élèvent à 1 820 026 305 407 CDF, dépassant légèrement les prévisions fixées à 1 749 042 387 680 CDF, ce qui correspond à un taux de réalisation de 104,06 %. Cette performance indique une relative stabilité dans la contribution fiscale de cette catégorie d'acteurs économiques.

Les entreprises de droit commun affichent le taux de réalisation le plus élevé, soit 296,25 %, avec des recettes réalisées de 190 452 145 CDF contre des prévisions initiales de 64 290 474 168 CDF. Ce résultat peut s'expliquer par une sous-estimation initiale des prévisions ou par une intensification des opérations de recouvrement fiscal ciblant cette catégorie.

Enfin, la catégorie des autres recettes fiscales enregistre également une performance notable avec un taux de réalisation de 125,74 %, les recettes réalisées atteignant 131 834 326 593 CDF contre 104 846 418 863 CDF prévues. Cette situation reflète probablement la mobilisation de sources fiscales supplémentaires ou l'amélioration des mécanismes de perception.

### **3.2. Taux de réalisation budgétaire**

L'analyse comparative des prévisions budgétaires et des montants effectivement mobilisés révèle un écart structurel persistant sur l'ensemble de la période étudiée. Le taux de réalisation budgétaire est resté en dessous du seuil optimal attendu, traduisant :

- Une surestimation des prévisions annuelles ;
- Des difficultés dans l'identification et le recensement des contribuables ;
- Une faible capacité de contrôle fiscal.

Les meilleures performances ont été enregistrées durant les années marquées par des opérations ponctuelles de recouvrement ou des campagnes de sensibilisation fiscale. Toutefois, ces améliorations demeurent circonstancielles et non structurelles.

### **3.3. Dynamique de croissance des recettes**

Le taux de croissance annuel des recettes montre trois phases distinctes :

- Phase de contraction (2020–2021) : ralentissement lié aux contraintes économiques post-crise ;
- Phase de reprise progressive (2021–2023) : augmentation des recettes attribuable à un effort accru de mobilisation ;
- Phase de stabilisation (2023–2024) : ralentissement du rythme de croissance, suggérant une limite structurelle de l'assiette fiscale actuelle.

Cette dynamique met en évidence la dépendance de la performance fiscale à la conjoncture économique locale et aux capacités administratives internes.

### 3.4. Contraintes institutionnelles identifiées

L'analyse qualitative des entretiens réalisés auprès des agents du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru révèle plusieurs facteurs explicatifs de la performance observée :

- Insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- Faible digitalisation des procédures fiscales ;
- Manque de moyens logistiques (transport, outils informatiques) ;
- Difficultés d'accès à certaines zones en raison de l'enclavement géographique ;
- Prédominance du secteur informel limitant l'élargissement de l'assiette fiscale.

Les agents interrogés soulignent également l'existence d'un faible civisme fiscal et d'une méfiance persistante des contribuables envers l'administration publique.

### 3.5. Synthèse des performances

L'ensemble des résultats indique que la performance du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru sur la période 2020–2024 demeure en deçà de son potentiel théorique. Malgré une tendance générale à l'amélioration, les contraintes structurelles et institutionnelles limitent significativement la capacité de mobilisation des recettes locales.

Ces résultats suggèrent que l'amélioration durable de la performance fiscale nécessite non seulement une augmentation des efforts de recouvrement, mais également un renforcement des capacités institutionnelles, une modernisation des outils de gestion et une stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale.

### Discussion

L'instabilité observée dans la mobilisation des recettes du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru/Lodja s'inscrit dans les problématiques classiques de gouvernance fiscale dans les pays en développement.

Selon Bird et Zolt (2008), les administrations fiscales locales dans les économies émergentes souffrent généralement de faibles capacités institutionnelles, d'un système d'information limité et d'une base fiscale restreinte. Les fluctuations importantes observées entre 2020 et 2024 confirment cette vulnérabilité structurelle.

La surperformance ponctuelle (>100 %) peut s'expliquer par des campagnes exceptionnelles de recouvrement, phénomène décrit par Fjeldstad et Heggstad (2012) comme une « mobilisation fiscale opportuniste », souvent non durable.

La chute du taux en 2023–2024 (33,17 %) illustre la dépendance des recettes locales à la conjoncture économique et au niveau d'informalité. Selon Moore (2014), dans les contextes où le secteur informel domine, la prévisibilité fiscale reste faible et la planification budgétaire devient incertaine.

En outre, la forte contribution des PME confirme les travaux de Keen (2013), qui démontrent que les entreprises intermédiaires constituent le socle fiscal le plus stable dans les économies africaines.

Enfin, les variations extrêmes (ex. 827,40 %) soulèvent la question de la fiabilité statistique et du contrôle interne, problématique fréquemment observée dans les administrations fiscales en transition institutionnelle (FMI, 2015).

### Conclusion

La présente étude consacrée à l'analyse des performances fiscales du Centre d'Impôts Synthétique du Sankuru/Lodja sur la période 2020–2024 met en évidence une dynamique contrastée, marquée par des phases successives de contraction, de reprise et de ralentissement.

Les résultats montrent que les exercices 2020–2022 ont enregistré des taux de réalisation budgétaire supérieurs aux assignations, traduisant une capacité ponctuelle de mobilisation efficace des recettes. L'exercice 2022–2023 se distingue par une surperformance exceptionnelle, révélant soit une sous-estimation des prévisions budgétaires, soit une intensification particulière des mécanismes de recouvrement. Toutefois, cette performance n'a pas été soutenable, comme en témoigne la chute significative observée en 2023–2024.

L'analyse met en évidence plusieurs contraintes structurelles affectant la stabilité de la mobilisation fiscale : étroitesse de l'assiette fiscale, prédominance du secteur informel, insuffisance de digitalisation, capacités administratives limitées et faible civisme fiscal. Ces facteurs limitent la soutenabilité de la croissance des recettes et compromettent la prévisibilité budgétaire.

Ainsi, la performance fiscale observée ne reflète pas une trajectoire structurellement consolidée, mais plutôt une mobilisation conjoncturelle vulnérable aux fluctuations économiques et institutionnelles. Une réforme axée sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la modernisation administrative et la formalisation progressive de l'économie locale apparaît indispensable pour assurer une croissance durable des recettes.

### Références

- [1]. Bird, R. M., & Zolt, E. M. (2008). Tax policy in emerging countries. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26(1), 73–86. <https://doi.org/10.1068/cav3>
- [2]. Fjeldstad, O.-H., & Moore, M. (2008). Revenue authorities and public authority in sub-Saharan Africa. *The Journal of Modern African Studies*, 46(1), 1–18. <https://doi.org/10.1017/S0022278X07003018>
- [3]. International Monetary Fund. (2015). Current challenges in revenue mobilization: Improving tax compliance. IMF Policy Paper. Washington, DC: IMF.
- [4]. International Monetary Fund. (2018). Domestic revenue mobilization in sub-Saharan Africa: Lessons from IMF technical assistance. Washington, DC: IMF.
- [5]. International Monetary Fund. (2023). Democratic Republic of the Congo: Selected issues on domestic revenue mobilization. IMF Country Report No. 23/XXX. Washington, DC: IMF.
- [6]. Keen, M. (2013). The anatomy of the VAT. *National Tax Journal*, 66(2), 423–446. <https://doi.org/10.17310/ntj.2013.2.06>
- [7]. Moore, M. (2014). Revenue reform and statebuilding in anglophone Africa. *World Development*, 60, 99–112. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.03.020>
- [8]. Mughal, M., & Schneider, F. (2020). Shadow economy and tax revenue performance in developing countries. *Journal of Economic Studies*, 47(7), 1453–1473.
- [9]. Bird, R. M., & Zolt, E. M. (2008). Tax policy in emerging countries. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26(1), 73–86.
- [10]. Fjeldstad, O.-H., & Moore, M. (2008). Revenue authorities and public authority in sub-Saharan Africa. *Journal of Modern African Studies*, 46(1), 1–18.
- [11]. International Monetary Fund (IMF). (2015). Current challenges in revenue mobilization. Washington, DC.
- [12]. OECD. (2020). Tax administration in Africa: Comparative information series. Paris: OECD Publishing.
- [13]. Organisation for Economic Co-operation and Development. (2020). Tax administration in Africa: Comparative information series. Paris: OECD Publishing.
- [14]. Bird, R. M., & Zolt, E. M. (2008). Tax policy in emerging countries. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26(1), 73–86.

- [15]. Fjeldstad, O. H., & Heggstad, K. (2012). Building taxpayer trust in developing countries. CMI Working Paper.
- [16]. Fonds Monétaire International (FMI). (2015). Current challenges in revenue mobilization: Improving tax compliance. Washington, DC.
- [17]. Keen, M. (2013). The anatomy of the VAT. *National Tax Journal*, 66(2), 423–446.
- [18]. Moore, M. (2014). Revenue reform and statebuilding in developing countries. *World Development*, 60, 99–112.
- [19]. Organisation for Economic Co-operation and Development. (2022). Revenue statistics in Africa 2022. Paris: OECD Publishing.
- [20]. Organisation for Economic Co-operation and Development & African Union Commission. (2023). Revenue statistics in Africa 2023. Paris: OECD Publishing.
- [21]. République Démocratique du Congo, Ministère des Finances. (2022). Rapport annuel sur la mobilisation des recettes publiques. Kinshasa: Direction Générale des Impôts.
- [22]. République Démocratique du Congo, Direction Générale des Impôts. (2021). Manuel des procédures fiscales. Kinshasa: DGI.
- [23]. Tanzi, V., & Zee, H. H. (2000). Tax policy for emerging markets: Developing countries. IMF Working Paper No. 00/35. Washington, DC: IMF.
- [24]. World Bank. (2019). Enhancing domestic resource mobilization in sub-Saharan Africa: Policy options and reforms. Washington, DC: World Bank.
- [25]. World Bank. (2022). Public finance review of the Democratic Republic of Congo. Washington, DC: World Bank.
- [26]. Bird, R. M., & Zolt, E. M. (2008). Tax policy in emerging countries. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26(1), 73–86.
- [27]. Fjeldstad, O.-H., & Moore, M. (2008). Revenue authorities and public authority in sub-Saharan Africa. *Journal of Modern African Studies*, 46(1), 1–18.
- [28]. International Monetary Fund. (2018). Domestic revenue mobilization in sub-Saharan Africa. Washington, DC: IMF.
- [29]. International Monetary Fund. (2023). Democratic Republic of the Congo: Selected issues on domestic revenue mobilization. Washington, DC: IMF.
- [30]. Organisation for Economic Co-operation and Development. (2022). Revenue statistics in Africa 2022. Paris: OECD Publishing.
- [31]. Organisation for Economic Co-operation and Development & African Union Commission. (2023). Revenue statistics in Africa 2023. Paris: OECD Publishing.
- [32]. Tanzi, V., & Zee, H. H. (2000). Tax policy for emerging markets. IMF Working Paper.
- [33]. World Bank. (2022). Public finance review of the Democratic Republic of Congo. Washington, DC: World Bank.